



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2441

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Genay - Neuville sur Saône - Curis au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or

objet : Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Saône - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRT autour des établissements BASF AGRI Production et COATEX-Usine 1 situés sur la commune de Genay

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2441**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Genay - Neuville sur Saône - Curis au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Saône - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRT autour des établissements BASF AGRI Production et COATEX-Usine 1 situés sur la commune de Genay**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application des articles L 515-15 et suivants du code de l'environnement, il appartient à monsieur le Préfet du Rhône, Préfet de la région Rhône-Alpes, de mettre en place les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des établissements classés Seveso AS tels que les sociétés BASF AGRI Production et COATEX-Usine 1 situés sur le territoire de la commune de Genay.

La Communauté urbaine étant compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme, monsieur le Préfet, par courrier du 6 juin 2011, demande que le projet d'arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRT soit soumis à l'avis du conseil de Communauté.

Pour rappel, les PPRT, obligatoires depuis la loi du 30 juillet 2003, ont pour objet de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans ce type d'installations et pouvant avoir des conséquences sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques. Ils délimitent un périmètre d'exposition aux risques technologiques décrits dans les études de dangers et des mesures de prévention mises en œuvre.

Le document qui est soumis aujourd'hui à l'avis du conseil de Communauté est le projet de prescription du PPRT autour des sociétés BASF AGRI Production et COATEX-Usine 1 à Genay et le périmètre d'étude susceptible d'être impacté par les effets toxiques, thermiques et surpression.

Les communes concernées par ces projets de périmètres sont les suivantes : Genay, Neuville sur Saône, Curis au Mont d'Or et Saint Germain au Mont d'Or.

Présentation des établissements concernés par le projet d'élaboration du PPRT :

- la société BASF AGRI Production de Genay est un site de formulation, conditionnement, stockage et distribution de produits phytosanitaires ;

- la société COATEX - Usine 1 de Genay produit environ 70 000 tonnes de polymères chaque année.

Conformément aux articles R 515-21 à R 515-50 du code de l'environnement, les arrêtés préfectoraux doivent indiquer :

- le périmètre d'étude du plan,
- la nature des effets pris en compte,
- les services instructeurs,
- les modalités de la concertation,
- la liste des personnes et organismes associés ainsi que les modalités de leur association,
- les mesures de publicité.

Une représentation des périmètres d'étude sous forme de photographie aérienne (tels qu'ils ont été fournis par l'Etat) est annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des périmètres d'étude et des mesures d'association en vue de l'élaboration des PPRT et de demander à monsieur le Préfet du Rhône que les documents relatifs à la concertation soient mis à la disposition du public dans l'ensemble des communes de la Communauté urbaine concernées ainsi qu'à l'Hôtel de Communauté.

De plus, il serait souhaitable qu'au moins une réunion publique soit organisée par la préfecture du Rhône dans chacune des ces communes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Prend acte du périmètre d'étude ci-après annexé, ainsi que des mesures d'association, des projets de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire des communes de Genay, Neuville sur Saône, Curis au Mont d'Or et Saint Germain au Mont d'Or.

2° - Propose que les documents d'élaboration du PPRT soient mis à la disposition du public dans les communes de la Communauté urbaine concernées ainsi qu'à l'Hôtel de Communauté et qu'au moins une réunion publique soit organisée par la préfecture du Rhône dans chacune des ces communes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.